

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

REGION DU BAS SASSANDRA

SOUS PREFECTURE DE GRAND BEREBY



**PROTOCOLE D'ACCORD
ENTRE
LA SOCIETE DES CAOUTCHOUCS DE
GRAND BEREBY (SO.G.B.)
ET
LES VILLAGES DEGUERPIS
(SEPTEMBRE 2009)**

En 1970, l'Etat Ivoirien a crée la plantation de la SOGB (activité principale : culture de l'hévéa fabrication du caoutchouc naturel) en partenariat avec la Compagnie Générale des Etablissements Michelin.

La répartition du capital était de 95 % pour l'Etat et de 5 % pour Michelin. La SOGB était une société d'Etat.

En 1995, l'Etat de Côte d'Ivoire s'est désengagé et la SOGB a été privatisée avec un actionariat réparti comme suit :

- 73,06 % à un actionnaire privé
- 26,94 % à la Bourse.

La plantation dont la concession s'étend sur **34 772 ha**, est située dans la Sous-préfecture de Grand-béréby sur l'axe Béréby-Tabou.

A l'origine, cet espace était occupé par des villages où vivaient des populations Kroumen qui ont été dépossédées de ces terres par l'Etat pour la création d'une plantation d'hévéas.

A la réunion du **12 Juillet 1974**, tous les chef de villages à déguerpir ou qui perdaient une partie de leur terroir, avaient demandé une indemnisation des cultures et la reconstruction des villages à déguerpir (**document 1**) par la SOCATCI (SOGB).

Selon ce procès-verbal, le Sous-préfet qui avait présidé cette réunion, avait dit : « **La valeur des plantations qui sont comprises dans la surface du projet sera calculée et chacun aura ce qui lui revient ; il a fait connaître que les pourparlers sont engagés avec le gouvernement en vue de reconstruire les villages pour les populations déguerpies** ».

Ainsi :

A) Des villages ont perdu des zones de culture, ce sont :

KAKO, BATCHA, OUEOULO, OULIBIO, DJORO, TEKLEBO, KLOTOU, IREPOUE, OULIDIE et PATAKE.

B) Des villages ont été déguerpis car situés à l'intérieur de la concession, ce sont :

- 1) TIEPE et HINKLO ont été relogés à OUEOULO.
- 2) DEBABLE et DJIHIMBO ont été relogés à nouveau DJIHIMBO.
- 3) TRAHE a été relogé à nouveau TRAHE.
- 4) IBO, PETIT-BOUA, HAMENE 1 et HAMENE 2 ont été relogés à KAKO.
- 5) SOKLOBLEKE a été relogé à KLOTOU.
- 6) KLO et HEKE ont été relogés à HEKE 19.

➤ Ce sont donc treize villages appartenant à quatre tribus qui sont situés autour de la plantation à savoir :

- Tribu WLEPO : HEKE, OUEOULO, DJORO et OULIBIO.
- Tribu WAPO : TEKLEBO, KLOTOU, IREPOUE, OULIDIE, PATAKE et DJIHIMBO.
- Tribu HENAN : TRAHE.
- Tribu NENIN : KAKO et BATCHA.

Nana Nemlin J-cla

Gnaoué Houé
Hie' Kapet Jean

POPO Homplou

Hie' Kapet Michel

NEANTAK EK NASTES

HIND Hie' Poirre
RO. HIND Kapet Cyville

Page 2 Sur 9

Nemlin Kapet Antoine

Guy Hie' Kapet
CHEF DU VILLAGE

Les populations se sont donc déplacées, la plantation a été créée mais l'Etat n'a pas réalisé ce que le Sous-préfet avait promis : **la reconstruction des villages**.

Néanmoins, les dirigeants de la SOGB ont toujours répondu favorablement aux sollicitations de leurs voisins que sont les villageois au niveau de la santé, des infrastructures sociales et économiques dans la mesure du possible.

Les insatisfactions de ces populations ont souvent entraîné des manifestations de colère de leur part allant jusqu'au blocage du travail sur la plantation par une occupation des villages agricoles.

Devant cette situation qui devenait de plus en plus préoccupante, plusieurs réunions ont été organisées en 2001, une liste de doléances (**document 2**) a été établie et un comité de suivi de ces doléances a été composé par le Député de Grand-béréby (**document 3**).

Ces doléances adressées à la SOGB, ont été transmises par le Président du Comité de Suivi au Préfet de région de San Pedro car il estimait que la réalisation de ces doléances incombait à l'Etat (**document 4**).

De 2005 à 2007, les actions de mécontentement des populations riveraines conduites par les jeunes déscolarisés qui devenaient de plus en plus nombreux dans les villages et qui n'ont pas eu la satisfaction de leurs doléances, se sont accrues et ont conduit le plus souvent à des arrêts de travail dans des unités agricoles.

En Novembre 2007, à la suite de ces manifestations, les populations des villages Déguerpis, ont adressé une liste de doléances au PCA de la SOGB (**document 5**). Les signataires étaient les chefs des villages des 4 tribus WLEPO, WAPO, NENIN et HENAN (TRAHE).

En Septembre 2008, ces manifestations ont conduit à l'arrêt de travail dans quatre unités agricoles (Dolé 1 et 2, Koto 1 et Dolé 3).

La SOGB ayant compris que bien que le développement des villages soit du ressort de l'Etat, elle se devait de répondre favorablement à certaines préoccupations des villageois afin de pouvoir travailler dans un environnement de paix.

La SOGB propose alors de créer un forum de discussions avec les interlocuteurs mandatés officiellement par les chefs de villages, forum qui a abouti à la création de l'AVD (Association des Villages Déguerpis). (**document 6**)

Ce comité composé des représentants des treize villages riverains, validé par le Sous-préfet a compris que la manière forte ne pouvait pas résoudre leurs problèmes ;

C'est ainsi que sous l'égide du Sous-préfet de Grand-béréby, le comité de l'AVD présidé par le Prédicateur BEUGRE Paul de HEKE et le comité de Direction de la SOGB avec à sa tête Monsieur Olivier MARTIN, Directeur Général et Madame Louise SOKO, Directeur de l'Administration et des Ressources Humaines, ont commencé les discussions le 19 Mars 2009 (ci-joint le discours d'ouverture du Sous-Préfet : **document 7**).

Après plusieurs réunions, la démarche et les solutions suivantes ont été adoptées et mise en œuvre.

L'idée maîtresse autour de laquelle les discussions se sont faites est la suivante : « **La SOGB est d'accord pour aider au développement des villages déguerpis mais chacun à la hauteur des surfaces cédées à la SOGB** ».

Il faut souligner que cette idée a été proposée par le Directeur Général et acceptée par le comité de l'AVD. Ainsi adoptée, les discussions ont débuté par l'analyse des préoccupations :

Gnaoué Houé

Hic Kapet Jean

NEAN TAN ERNOST

Hic Kapet Cyrille

POPO Rompleu

N-Ting

Nemlin Kapet Antoine

NEA Nemlin J- etouedo

Hic Kapet Michel

GUY



I. Les préoccupations des villageois

Elles ont été classées en trois rubriques :

A) Les préoccupations non négociables et non acceptables par la SOGB

- Doléance n° 2 : Le transport des malades et des femmes en couche de tous les villages des quatre tribus vers les centre médical de la SOGB ou vers les centres hospitaliers en cas de nécessité.

Elle a été rejetée parce que très complexe dans son application et d'un coût inestimable.

- Doléance n° 6 : Arrêter la mise en valeur des bas-fonds restant dans le périmètre de la société pour permettre aux populations riveraines d'avoir du papaux et autres besoins.

Rejetée car ces bas-fonds font parti de la concession de la SOGB qui est sous bail.

- Doléance n° 7 : Reculer la limite de la plantation à quatre kilomètres des villages environnants,

Irréalizable car il ne resterait rien de la SOGB et la superficie totale étant sous bail aucune partie ne peut être cédée.

- Doléance n°9 : L'entretien des pistes de récolte dans les plantations villageoises.

Vu le nombre des plantations, cette opération serait très coûteuse.

- Doléance n° 18 : La communication du cahier de charge.

Il n'y a jamais eu de cahier de charge par rapport à la reconstruction des villages.

- Doléances n° 17 : transport des écoliers de la SOGB vers les villages riverains.

Rejetée parce qu'il y a un réel problème de logistique et la SOGB a un dispositif scolaire qui peut absorber tous les enfants des travailleurs.

B) Les préoccupations prises en compte dans l'enveloppe à déterminer pour les aides au développement des villages

- Doléance n° 1 : La reconstruction des villages dotés d' infrastructures socialés.
- Doléance n° 5 : Entretien des écoles primaires déjà construites, fourniture de mobilier.
- Doléance n° 12 et 14 : Prévoir un budget spécial pour une aide aux populations.

C) Les préoccupations à réaliser hors de l'enveloppe dans la limite des possibilités de la SOGB

- Doléance n° 3 : Don de cercueil non amélioré et du transport de ces cercueils dans les villages

Pratique déjà en cours et qui devra se poursuivre uniquement pour les villages déguerpis.

- Doléance n° 8 : Entretien des voies d'accès aux villages déguerpis.

Se fera pendant les périodes d'entretien des voies de la société mais seulement la voie d'accès entre la limite SOGB et le centre du village.

- Doléance n° 5 (b): Fournir du mobilier aux écoles.

Sera faite selon disponibilité de la SOGB avec un budget limité.

Gnaoué Moe

Popo Hampou

Hie Kapet Jean

N. Jume

NEAN TAY

PO. HINO KAPET

WEA NEMEN J- Claude

Hie Kapet Michel

Hie

AN ASSOCIATION DES
an NEMEN KAPET Antoine

Page 4 Sur 9

GUY

ASSOCIATION DES
GUY

- Doléance n° 10 : L'ouverture des rues des villages déguerpis et leur entretien au moins deux fois par an.

Sera faite sur décision du Directeur Général et selon disponibilité de la SOGB avec un budget limité.

- Doléance n° 11 : La relance des projets concernant les plantations villageoises.

Les projets de création de plantation villageoises, sont arrêtés parce qu'il y a d'énormes difficultés dans le recouvrement des crédits ; mais il y a des projets de création de pépinières et les plants seront cédés aux villageois au moindre coût.

- Doléance n° 13 : La priorité d'embauche aux fils des villages déguerpis et de toute la région avec ou sans qualification.

L'embauche des fils de la région ne pose pas de problème à la SOGB mais, il faut que ceux qui n'ont pas de qualification acceptent de commencer par la base qui est le poste de manœuvre. Pour ceux qui ont une qualification, il faut que leur embauche respecte les différentes procédures de recrutement en vigueur à la SOGB.

- Doléance n° 15 et 16 : L'annulation des crédits de création parcelles palmiers à huiles et arrêt immédiat du prélèvement des crédits parcelles hévéas pour les populations déguerpies.

La SOGB qui fait face à un problème majeur de remboursement des crédits de parcelles est rentrée en discussion avec DEG et FISDES pour cette question ; mais en attendant les conclusions de la discussion, les remboursements des crédits sur les plantations d'hévéa seront suspendus. Pour le palmier à huile, qui ne concerne que quelques personnes, le remboursement des crédits sera maintenu.

La SOGB doit avoir un regard favorable et une oreille attentive envers les autorités villageoises dans la prise des décisions qui touchent directement les populations déguerpies.

Cette préoccupation qui a toujours été le souci de la SOGB sera renforcée à travers l'AVD. Aussi bien pour le suivi des projets que pour servir d'interface entre la SOGB et les populations déguerpies, la SOGB a fourni à l'AVD :

- un bureau équipé d'un micro-ordinateur
- une moto

D) Les préoccupations relatives à la santé

- Doléance n° 4 : Gratuité des soins à 100% pour les populations riveraines.

Cette doléance qui concerne un nombre important de personnes nécessite une étude approfondie.

En attendant que l'identification des populations des villages déguerpis soit faite et vu les difficultés que traverse actuellement la société, les décisions suivantes ont été prises concernant cette doléance:

❖ Les soins seront gratuits uniquement pour les populations des 13 villages déguerpis, dans la limite des prestations ci-dessous :

- La gratuité des consultations est toujours maintenue.
- La SOGB continuera de prendre en charge les premiers soins dans son centre médical.
- La moitié du prix du kit d'accouchement au centre médical de la SOGB sera pris en charge par la SOGB.
- La moitié des coûts des examens médicaux faits au centre médical de la SOGB sera pris en charge par la SOGB.

Gnaouel Houe

Hie Kipet Jean

NEAN TAH Ernest

Popo Komlou

Natons

PO HWO Kipet-cyrille

WMA Nemlin S.C

Guy Hie

Page 5 Su

Hie Kipet Michel

Bouerra
Hie Pascal
Reul
2

CHIEF DU VILLAGE
GUY
HIE
MICHEL
DE

II. Déterminations d'une enveloppe de développement

Le montant arrêté après discussion est de 2 000 FCFA par hectare et par an pour une période de 5 ans à partir de 2009. Après 5 ans, ce montant sera renégociable.

Ainsi pour les 34 772 ha, une enveloppe de 69 544 000 FCFA (soixante-neuf millions cinq cent quarante-quatre mille francs CFA) par an à répartir entre les treize villages a été conclue.

Ce montant sera arrondi à 70 000 000 F CFA (soixante dix millions F CFA) et l'écart sera reversé à l'AVD pour son fonctionnement.

III. Détermination des montant par village

Il s'agit de déterminer la superficie du terroir villageois de chacun des treize villages occupé par la SOGB. Les 34 772 ha ont donc été répartis et retranscrits sur une carte sur base des limites tracées par l'AVD avec l'accord des villageois (voir carte ci-jointe).

Tableau de synthèse

Village	Superficie (en hectares)	Montant (FCFA)
PATAKE	587	1 174 000
IREPOUE	693	1 386 000
OULIDIE	790	1 580 000
TRAHE	2 014	4 028 000
TEKLEBO	2 397	4 794 000
KAKO-BATCHA	2 819	5 638 000
KLOTOU	4 543	9 086 000
DJIHIMBO	5 750	11 500 000
OUEOULO-OULIBIO-DJORO	7 179	14 358 000
HEKE	8 000	16 000 000
Total	34 772	69 544 000

Gnaoué Hoag

Hie Kapet Jean

NEAN TAH Ernest

POPO HOMPLOU

NTINE

P.O. HINO Kapet-cyrille

Nemlin Kapet Andrine

Wléq Nemlin Jean eloué

Hie Kapet Michel

Boucou Hie Paul



IV. Détermination des projets de développement

Elle obéit au chronogramme suivant :

- 1) Le budget alloué à chaque village est géré par la SOGB
- 2) Un comité de gestion par village composé par 2 membres de l'AVD et le chef du village en accord avec les villageois détermine le projet, qu'ils soumettent au comité de l'AVD.
- 3) Le projet est présenté à la SOGB par le comité de l'AVD.
- 4) Le comité de gestion en accord avec l'AVD nomme un sous-traitant qui doit réaliser le projet.
- 5) Le technicien de la SOGB et le sous-traitant font chacun un devis du projet.
- 6) Le comité de Direction de la SOGB, le comité de l'AVD et le comité de gestion des villages se réunissent pour analyser les différents coûts présentés par les deux partis et donner quitus au sous-traitant.
- 7) Un programme de réalisation avec des délais et des échéances de retrait de fonds est établi par le technicien de la SOGB.
- 8) Le sous-traitant exécute les travaux sous le contrôle du technicien de la SOGB, du comité villageois et l'AVD.

NB :

1. **Aucun budget ne peut être reporté d'une année sur l'autre.**
2. **Pour les cinq premières années, la SOGB donne la priorité aux projets communautaires.**

V. Les préoccupations de la SOGB

La réalisation des préoccupations des villageois est conditionnée par l'acceptation par ceux-ci des préoccupations de la SOGB.

Les populations des 13 villages doivent, **sans entrave**, accepter :

- 1) Que la SOGB dispose de l'intégralité des 34 772 hectares de concession.
- 2) Que la SOGB mette en place, à l'intérieur de sa concession toute culture qu'elle souhaite.
- 3) Que la SOGB mette en place, à l'intérieur de sa concession tout système de sécurité.
- 4) Que la SOGB prenne toutes les dispositions utiles pour arrêter le vol de sa production.
- 5) De mettre fin à toutes manifestations tendant à entraver la bonne marche de la SOGB.
- 6) De vendre la totalité de leurs productions de caoutchouc à la SOGB.

Gnacoue Houe

Hé K Apet Jean

NEAN TAH Ernest

Popo Homplou

N.Ting

P.O Italo Kapet Cynile

Alem lin Kapet Angine

Alea Alem lin J-e

Ihe Kapet Michel

Hec



VI. Les projets mis en œuvre pour la première année (année 2009)

Tableau récapitulatif des projets à réaliser en 2009

Village	Travaux hors budget	Travaux programmés au budget
TEKLEBO	- Puits aménagé : Réalisé - Voie DL64-TEKLEBO : Réalisée	- Lotissement (100 lots) : Relevés topographiques sont achevés, nous sommes au tirage du plan - Forage
KLOTOU	-	- Les logements des instituteurs sont au chaînage - La construction du préau a démarré, nous sommes au coulage du béton et des poteaux
OULIDIE	- Puits aménagé : Réalisé - Pont à l'entrée du village : Fait - Voie d'accès au village a été reprofilée	- Construction d'un préau mais les travaux doivent chevaucher sur 2 ans pour insuffisance de budget : démarrage prévu en novembre - décembre 2009
IREPOUE	- Puits aménagé : Réalisé - Voie d'accès au village a été reprofilée	- Construction d'un préau mais les travaux doivent chevaucher sur 2 ans pour insuffisance de budget : démarrage prévu en novembre - décembre 2009
DJIHIMBO	- Voie d'accès au village a été reprofilée	- Lotissement (300 lots) : Relevés topographiques sont achevés, nous sommes au tirage du plan - 800 bornes ont été faites - 2 logements d'instituteurs prévus, nous sommes à la confirmation des devis
PATAKE	- Voie d'accès au village : Il y a eu la construction d'un pont et la mise en état d'un autre	- Construction d'un préau mais les travaux doivent chevaucher sur 2 ans pour insuffisance de budget : démarrage prévu en novembre - décembre 2009
TRAHE	- Voie d'accès au village a été reprofilée	- Démarrage de la construction d'un logement d'instituteur, nous sommes au stade de la confection des briques
HEKE	- Voie d'accès au village a été reprofilée - Pont à l'entrée du village a été réhabilité	- Construction de la salle de classe, nous sommes au stade du pignon - Cantine scolaire à réhabiliter - Forage
KAKO	-	- 2 logements d'instituteurs prévus
OUEOULO	-	- Construction d'une infirmerie

Genoul Houe

Hei Kapet Jean

NEAN TAH ERNOST

POPO HOMPOU

N.T.

P.O. HINO Kapet cynille

Nemlin Kapet Aubine

Nemlin J-C

Hei Kapet Michel

Fait à la SOGB, le 15 Septembre 2009

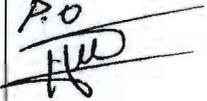
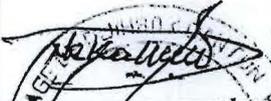
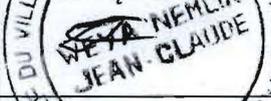
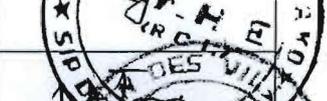
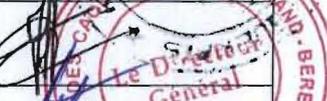
GUY H. H.

Page 8 sur 9

BOUCOULE Paul



Ont signé :

VILLAGE	PERSONNALITE	NOMS ET PRENOMS	SIGNATURE
TEKLEBO	Chef de village	HIE KAPET JEAN	
KLOTOU	Chef de village	NEAN TAH ERNEST	
OULIDIE	Chef de village	HINO HIE PATRICE	
IREPOUE	Chef de village	NEMLIN KAPET ANTOINE	
DJIHIMBO	Chef de village	WEYA NEMLIN JEAN-CLAUDE	
PATAKE	Chef de village	HOUIN GNAOUE BENJAMIN	
TRAHE	Chef de village	HIE KAPET MICHEL	
HEKE	Chef de village	GODO HINO	
KAKO	Chef de village	GUY HIE EMILE	
OUEOULO	Chef de village	POPO HOMPLOU	
AVD	Président	BEUGRE PAUL	
SOGB	DARH	SOKO LOUISE	
SOGB	Directeur Général	OLIVIER MARTIN	
ADMINISTRATION	Sous Préfet	ZIGRE APPOLINAIRE	

Doc 1

DEPARTEMENT DE SASSANDRA

- PROCES - VERBAL

SOUS-PREFECTURE DE
GRAND-BEREBY

DE LA REUNION DES CHEFS DES BILLAGES
CONCERNES PAR LES PROJETS DE LA SO CAT CI

- O O O O O O O O O O -

L'an mil neuf cent soixante quatorze et le douze Juillet à
X 15 heures s'est tenue, devant les bureaux de la Sous-Préfecture et sous
la présidence de Mr. Le Sous-Préfet la réunion d'information concernant
la concession de 30 830 ha concédée à la SO CAT CI (instruction de la
lettre n°653/PS/CAB de Mr. Le Préfet de Sassandra).

- ETAIENT PRESENTS -

- MM. HIE TAH, Chef village HINKLO
- SARRE GNEPA, Chef village IBO
- HIE NOMO, " KAKO
- NEMLIN DJIROBO, représentant chef village HAMENE I
- NEMLIN MONI, Chef village TRAHE
- HIE GOU, représentant chef village KLO
- GNEPA GNAQUE, Chef village HAMENE II
- FOUO BATI, Chef village DEBABLE /
- BABIO NEAN, " KLOTOU /
- TAH KAPET Joseph, chef village QUELEKE
- TIA GODO, " HEKE /
- NTAHOU TAKOU, " TIEPE /
- GOH DJIROBO " QUEQUEO
- HIE GNAQUE Jean " OULIBIO
- DOGBO, Directeur S A T A C
- KLA Jeannot, représentant Bureau Politique

- ETAIENT ABSENTS -

- Les Chefs de villages de :
- DENIE
 - TBOKE
 - TREPOUE
 - OULIDE
 - FATAKE
 - PETIT-BOUA
 - SOKLOG BLEKE

En ouvrant la séance Monsieur Le Sous-Préfet a souhaité la bienvenue aux chefs et délégués des villages. Il leur a fait savoir que l'Etat a concédé à la SO CAT CI une concession de 30.830 ha de forêt pour un projet agro-industriel d'hévéa-culture. Que leurs villages et leurs plantations se trouvent dans le périmètre de cette concession. Que les villages doivent quitter le périmètre et que les cultures dans le temps qui ont été recensées seront payées. Mais il ne faut plus créer de nouvelles plantations, ni faire de nouvelles extensions.

Mr Le Sous-Préfet, après avoir informé amplement les villageois et insister sur les risques qu'ils encourent en effectuant de nouvelles créations ou extensions de plantations dans le périmètre concédé, a donné la parole à l'assistance qui tour à tour s'est exprimée ainsi qu'il suit :

- Mr TAH KAPET, chef village OUELEKE ; Demande le nombre des villages concernés dans le canton Tuyoh.

- Mr BABO NEAN, chef village KLOTOU ; Nous sommes très contents de l'installation de la SO CAT CI dans notre région, nous sommes prêts à quitter le périmètre pour nous réinstaller sur la plate-forme mais nous demandons à ce que le nouveau village soit reconstruit et doté d'école par la SO CAT CI. Nous avons également le souci sur la situation de nos anciennes plantations qui ont été recensées par l'agriculture.

- Mr HIE NOMO, chef village KAKO ; Nous demandons la reconstruction de notre école qui a été détruite par la tornade. Nous voulons également connaître la limite exacte du périmètre de la SO CAT CI pour l'extension de nos cultures et plantations.

- Mr HIE GNAOUE, représentant chef village HINKLO ; Nous sommes d'accord pour le déplacement de notre village à Nané, mais nous voulons que le village soit reconstruit par la SO CAT CI. Nous demandons également la limite exacte de la SO CAT CI pour nous permettre de faire nos nouvelles plantations.

- Mr NEMLIN MONI, chef village TRAHE ; Je rejoins les prateurs précédents pour la reconstruction du nouveau village, j'aimerais savoir également la situation de nos anciennes plantations que la SO CAT CI doit occuper.

- Mr DOHO DJIROBO, chef village OUEOULO ; Nous avons accueilli avec satisfaction l'installation de la SO CAT CI à Grand-Béréby. Nous sommes d'accord pour quitter le périmètre de la SO CAT CI mais nous ne voulons pas être réinstallé à Nané car nous ne sommes pas de la même tribu, dans ces con-

ditions nous voulons choisir ailleurs notre lieu de regroupement.

Mr HIE GNAHOUE, chef village OULIBIO ; Je ne veux pas quitter mon village, même si je n'ai pas de terrain de culture autour.

Mr NEMLIN DJIROBO, chef village HAMENE I : Je suis de même avis que les précédents orateurs. Cependant je ne cache pas mon inquiétude sur la situation de nos plantations qui ont été recensées par l'Agriculture.

Mr GNAOUE TAKOUO, chef village TIEPE ; Je ne veux pas aller sur la plate-forme de Nané, je suis d'accord pour quitter la parcelle de la SOCATCI

Mr TIA GODO, chef village HEKE ; Nous sommes d'accord pour quitter le périmètre de la SOCATCI, mais nous voulons un autre lieu de regroupement à part de celui de Nané.

Le Sous-Préfet en réponse aux questions posées, a rassuré les populations qu'ils seront dédommagés par l'Etat. La valeur des plantations qui sont comprises dans la surface du projet sera calculée et chacun aura ce qui lui revient. Il a fait connaître que les pourparlers sont engagés avec le Gouvernement en vue de reconstruire des villages pour les déguerpis. Il a demandé au Directeur de la SATAC de matérialiser les limites du périmètre de la SOCATCI afin d'éviter les équivoques. Il a insisté à nouveau sur les faits que :

1°) - Il ne doit plus avoir de nouvelles créations, ni d'extensions de plantations dans le périmètre ;

2°) - Que les populations touchées doivent chercher à libérer la concession de leur emprise.

Le séance a été levée à 17 h 55.

Le Secrétaire de Séance,

Le Président,

Les chefs de villages,

PREOCCUPATIONS DES POPULATIONS DEGUERPIES DE LA CONCESSION SOGB

N° d'ordre :

1 Reconstruction des Villages avec équipement sociaux.
(écoles, dispensaires, foyers, terrains de sports).

2 - Respect des limites de la concession de la SOGB.

3 - Arrêt des défrichements.

4 - Gratuité des soins médicaux à 100 % pour toute les populations
déguerpies et riveraines.

5 - Evacuation des malades et femmes en travail.

- Cercueils améliorés.

7 - Electrification, forages des puits, le téléphone rural .

- Construction des marchés couverts.

- Aide aux coopératives créées.

9 - Ouverture des rues ou achevement.

- Entretien des rues.

2 - Bénéfice du transport, prêt des groupes électrogènes et chaises en cas
d'évènement malheureux ou heureux. /

3 - Transports des écoliers.

- Octroie des plantations d'hévéas en production d'une superficie de
300 hectares par village.

- Priorité d'embauche aux fils de la région.

- Respect de la quotité saisissable pour les planteurs villageois en cas
de remboursement des prêts.

- Communication du cahier de charge.

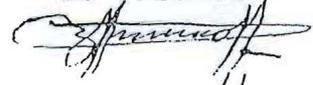
Projet de plantations de palmier à huile pour les villageois.

Réserve des bas-fond pour l'exploitation des papeaux.

Fait à Grand-Béréby, le 8 Août 2001

Pour le Comité de suivi

LE PRESIDENT



BOBA HINO

DEPARTEMENT DE SAN-PEDRO

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION-DISCIPLINE-TRAVAILCIRCONSCRIPTION ELECTORALE
GRAND-BEREBY COMMUNE ET SUBPREFECTURE**LE Député**

AUX :

- « Chef du Canton WAPO,
- « Chef de tribu Wapo-Nélin-Oulépo,
- « Chefs Coutumiers Wapo - Oulépo - Nélin,
- « Chefs de villages Kako - Klotou - Ouécoulo,
- « Responsables Locaux des Partis Politiques,
- « Présidentes des Femmes,
- « Présidents des Jeunes.

OBJET : Comité de suivi.

Mesdames - Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que le Comité de suivi dont la création a été décidée au terme des rencontres organisées les 19 - 20 et 21 mai 2001 à Kako - Nélinié I - Ouécoulo et SOGB dans le cadre des incidents SOGB - villages riverains se compose comme suit :

COMPOSITION DU BUREAU DU COMITE DE SUIVI

Président : BOBA Hino Emile
Vice Président : PAPA Koubé Ernest
Secrétaire Général :Noman Nemlin Simon
Trésorier :Beugré Hié Paul

Membres :

- Le Député ou son Représentant
- Homplou Hié
- Nemlin Gnépa
- Serge Hié Simplicie
- Wanda Pié Simon

Je voudrais rappeler à toute fin utile que ledit Comité est chargé du suivi des conclusions des différentes concertations et Négociations.

Ampliations :

- M. Le Préfet de Région, Préfet du Département,
- M. Le Sous-Préfet de Grd-Béréby
- PCA SO.G.B.
- M. Le Directeur de la SO.G.B.


A. Y. GOSSO